

Situation du chemin de fer

L'Etat gabonais et Setrag s'accordent

Guy-Romuald MA-BICKA
Libreville/Gabon

LE déraillement, le 5 février courant, du train minéralier n°7470 entre les gares de Ndjolé et Abanga n'a laissé personne insensible. Notamment au niveau du gouvernement où les autorités compétentes, à savoir le ministère en charge des Infrastructures et celui des Transports, ont eu une séance de travail avec la Société d'exploitation du transgabonais (Setrag), hier jeudi 22 février 2018, pour évoquer la convention de concession du chemin de fer. Autour de la table, il y avait, entre autres, le ministre d'Etat Jean-Pierre Oyiba (Infrastructures), sa collègue Estelle Ondo (Transports et Logistique) et le directeur général de la Setrag, Patrick Claes. Plusieurs points ont ainsi été abordés, particulièrement celui lié à la construction et



Photo : Franck Martial MOMBO

Une phase de la séance de travail qui s'est achevée par...

à la gestion des infrastructures de transport. Occasion pour le ministre d'Etat Oyiba d'indiquer que les transports sont un secteur stratégique auquel le chef de l'Etat accorde une grande importance. C'est pourquoi, dans le cadre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), une déclinaison porte sur le Schéma directeur des infrastructures. Que doit-on retenir de ces discussions ? Que le chemin de fer gabonais a été construit il y a plus d'une quarantaine d'années. Et

que depuis lors, il n'a pas subi un entretien d'entretien, a concédé Jean-Pierre Oyiba. «La conséquence est qu'avec l'usure et l'intense utilisation de notre chemin de fer, nous avons de plus en plus des difficultés causées par des déraillements qui occasionnent beaucoup de pertes matérielles, et des désagréments au niveau des passagers et d'autres usagers», a-t-il admis. Le membre du gouvernement faisait ainsi allusion à l'augmentation du tonnage. Car, à sa construction,



Photo : Franck Martial MOMBO

...la signature des arrêtés relatifs aux passages à niveau sur la voie ferrée.

le trafic ferroviaire n'était pas aussi important qu'aujourd'hui. Pour le seul cas du manganèse, 4 millions de tonnes ont été transportées en 2017. Un tonnage qui pourrait d'ailleurs augmenter en 2018, si le Gabon réussit son pari de produire 5 millions de tonnes. L'autre conséquence du non-entretien de la voie est l'apparition des zones instables. Surtout entre Abanga et Ndjolé, où la structure du sol est argileuse, selon les experts. A l'évidence, l'Etat et son

partenaire se sont engagés à financer la réhabilitation du chemin de fer. Les travaux y relatifs coûteront 204 milliards de FCFA. 61 milliards de FCFA seront supportés par l'Etat, a indiqué le ministre d'Etat aux Infrastructures. Le reste par la Setrag. Le tout, dans le cadre d'un avenant à la convention de concession déjà signée, et qui prévoit le redéploiement d'un programme d'investissement pour améliorer le niveau de service de la voie. L'engagement de l'Etat porte sur la réhabilitation

des infrastructures de base, c'est-à-dire la partie sous la voie ferrée. L'autre est à la charge de la Setrag. Les travaux devraient s'achever en 2021 pour le volet infrastructures, et en 2023 pour le reste. A noter que cette séance de travail s'est achevée par la signature des arrêtés relatifs aux passages à niveau de la voie ferrée. Il y a environ quatre ans, une famille avait été décimée lorsque la voiture dans laquelle elle avait pris place et un train étaient entrés en collision au niveau de Nkoltang. «L'accident nous a amené à constater l'absence d'arrêtés qui fixaient les conditions d'exploitation des passages à niveau. Il y en a 42 au total. Des missions conjointes ont dû être effectuées pour définir les conditions de protection de ces passages», selon Patrick Claes. Ces arrêtés sont donc d'une grande importance, en ce sens qu'ils fixent le statut de chacun des passages.

Études de faisabilité de la mise en place de la fibre optique sur les axes prioritaires
La Bad octroie un financement de 466 millions de francs au Gabon

AEE
Libreville/Gabon

AFIN de financer les études de faisabilité de la dorsale de la fibre optique d'Afrique centrale (CAB-Gabon) ainsi que la mise en place d'un Centre national de données (Datacenter) comprenant également une plate-forme centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques, l'Agence nationale des infrastructures numériques et de fréquences (Aninf) a recouru à la Banque africaine de développement (Bad). Jean-Louis Moubamba, représentant par intérim de la Bad, et Alex Bernard Bongo Ondimba, directeur général de l'Aninf ont signé, mardi dernier, l'accord relatif à ce don de financement. D'une valeur de 855.000 dollars, soit plus de 466 millions de francs CFA, avec une contrepartie nationale de 45 000 dollars (24,5 millions de francs CFA), ce financement per-



Photo : D.R

Echange de documents entre le représentant par intérim de la BAD, Jean Louis Moubamba, et Alex Bernard Bongo Ondimba, directeur général de l'Aninf (g).

mettra de couvrir les frais d'études de faisabilité exhaustive (technique, économique, financière...) de la mise en place de la fibre optique sur les axes prioritaires. Soit un linéaire de 2000 km intégrant les interconnexions du Gabon avec le Congo Brazzaville, le Cameroun et la Guinée Équatoriale. Ce, conformément au plan de développement des infrastructures en Afrique, recommandant que chaque pays africain

deux liaisons terrestres à fibre optique avec ses voisins. Le représentant par intérim de la Bad au Gabon s'est réjoui de ce que l'Aninf avait déjà créé le compte de la contrepartie nationale en le créditant du montant de la quote-part du Gabon. Remplissant ainsi les conditions liées au premier décaissement. « Sur la base des résultats des études de faisabilité, la Banque se tient prête à accompagner les autorités ga-

bonaises dans la mobilisation des financements requis pour la mise en œuvre du projet CAB-Gabon», a indi-

qué M. Moubamba. Les études de faisabilité doivent durer 8 mois, a annoncé Sleidje Blanchard

Mavoungou, directeur du Programme infrastructures numériques nationales à l'Aninf.



Photo : D.R

Les parties prenantes autour d'une photo de famille après la signature de la convention de don entre l'Aninf et la BAD.



FRAUDER, C'EST VOLER.

Stop à la fraude, ce tueur silencieux.

La CNSS soucieuse de payer la bonne prestation à la bonne personne, s'inscrit désormais dans la lutte contre la fraude qui la gangrène. Convaincu de ce que FRAUDER, c'est VOLER, elle se réserve le droit de poursuivre leurs auteurs qui opèrent aux moyens de deux types de fraudes : La fraude documentaire et déclarative, puis les rétro-commissions.

FRAUDE DOCUMENTAIRE ET DECLARATIVE

• DOCUMENTAIRE

- Elle concerne la falsification des :
- Pièces d'état civil (actes de naissance, actes de mariage, actes de décès) ;
 - Certificats de scolarité, des certificats médicaux et de non scolarité ;
 - Certificats d'entretien et d'éducation.

• DECLARATIVE

- Elle repose sur de :
- Faux généiteurs / Faux attributaires / Faux conjoints / Faux certificats de non perception / Divorces non déclarés / Faux certificats de grossesse et d'accouchement / Fausse inscriptions d'enfants dans les établissements scolaires fictifs ou non...

FRAUDE PAR DES RETRO-COMMISSIONS

Elle sévit par le paiement des rétributions contre services. La CNSS informe à cet effet les usagers que ses services ne sont pas payants.

NB : En cas de fraude avérée, le paiement de la prestation sera automatiquement suspendu et les coupables seront poursuivis.

ARTICLE 94 :

En cas de récidive, le maximum de la peine d'amende sera toujours appliqué au délinquant

